Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5626-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh melin Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 23 avril 2026, se sont réunis le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Édith LE BORGNE, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Sandrine LE CAM, Marine GOURLAY.

Absents ayant donné pouvoir :

Sylvie RICHARD	à	Jean Paul LE DANTEC
Linda KERBERENES	à	Diane GAYET
Géraldine LE ROY	à	Natacha DEZILES
Arnaud PLATEL	à	Noël LE DREZEN
Jérôme LECOMPTE	à	Marine GOURLAY

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 22
- votants : 27

Secrétaire de séance : Diane GAYET

DE5626 – Modification du tableau des effectifs- Annexe J

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création et à la gestion des emplois ;
Vu la délibération n°1426 du 25 février 2026 fixant le tableau des effectifs de la collectivité ;
Considérant le principe de distinction entre le grade et l'emploi ;
Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;

Considérant que le poste de Direction Générale revêt un caractère stratégique et implique des missions de pilotage transversal, de coordination des services, de conduite de projets structurants et de conseil auprès de l'autorité territoriale.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5626-DE

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre que cet emploi puisse être pourvu aussi bien par des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux que par des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus,
- **Autorise** l'ouverture du poste de Direction Générale aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et ingénieurs principaux, en complément de ceux des attachés territoriaux,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 29 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.